



AVIS DE CONCOURS

Le Service Interrégional des Concours
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre,
pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire
au titre de l'année 2023, le concours d'

ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Spécialités : musée, bibliothèque et archives.

Catégorie B - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Nombre total de postes : 51

Type de concours	Spécialité musée	Spécialité bibliothèque	Spécialité archives
Concours externe	3	12	4
Concours interne	3	18	4
3 ^{ème} Concours	0	7	
Total	6	37	8

Épreuves écrites d'admissibilité : le jeudi 25 mai 2023

Centre d'écrits : au parc des expositions de Rennes-Aéroport – La Haie Gautrais à Bruz (35) et au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine – Village des Collectivités – 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35)

► Le centre organisateur se réserve la possibilité de prévoir d'autres centres d'épreuves pour garantir le bon déroulement des épreuves

Conditions d'inscription		Date des épreuves	Période d'inscription
Concours externe	Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4 du cadre européen des certifications (ancien niveau IV) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3 du décret n°2011-1642 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le formulaire d'inscription.	<u>Epreuves écrites d'admissibilité :</u> 25 mai 2023	<u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u> du 11 octobre 2022 au 16 novembre 2022 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine) - une préinscription en ligne est ouverte sur le site Internet www.cdg35.fr, et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr », aux dates et heure mentionnées ci-dessus ; La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création d'un espace candidat sécurisé uniquement accessible ensuite sur le site du CDG35.
Concours interne	Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2023. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen.	<u>Epreuves d'admission :</u> En septembre 2023 au CDG35	<u>VALIDATION EN LIGNE DE L'INSCRIPTION :</u> du 11 octobre 2022 au 24 novembre 2022 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine) Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura <u>validé son inscription en ligne</u>, exclusivement à partir de son espace sécurisé. En l'absence de cette validation en ligne de l'inscription dans les délais (soit au plus tard le 24 novembre 2022, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne <u>sera annulée</u>. Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises en lien avec sa voie de concours. Une seule et unique relance sera effectuée par le service instructeur.
Troisième concours	Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2023, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins : - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.	Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur les sites des Centres de gestion du Grand Ouest.	